



Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Paris, le 21 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, compense les émissions de Gaz à effet de Serre liées à ses six premiers mois d'activité

Six mois après sa prise de fonctions, Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, compense les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son activité. Un bilan carbone des émissions du cabinet de la ministre a été réalisé avec le concours du programme Action Carbone de la fondation Good Planet. Ce programme, disponible gratuitement sur Internet (www.actioncarbone.org), donne à chacun la possibilité de calculer ses émissions de carbone et de les compenser en finançant un projet qui réduit, un même volume de gaz à effet de serre (diffusion des énergies renouvelables, stockage de carbone, projets de reboisement).

Pour cette première, Chantal Jouanno a choisi de financer un projet de diffusion de réservoirs à biogaz en Inde. Installés dans les zones rurales indiennes, ils assurent la transformation des excréments des animaux en biogaz, se substituant au bois de cuisson, et en compost naturel de grande qualité qui évite le recours aux engrais chimiques. Outre le bénéfice environnemental, cette initiative associe progrès économique et social pour les populations bénéficiaires, avec notamment des retombées sur la création d'emplois, l'amélioration du revenu, de la santé et de la qualité de vie.

(<http://www.actioncarbone.org/projet.php?typ=co2&id=37>)

La compensation volontaire n'est cependant qu'un aspect de la démarche. Le principal objectif, tel que rappelé par le Grenelle de l'Environnement, reste bien de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Un engagement d'autant plus ambitieux que des efforts conséquents ont déjà été entrepris depuis sa prise de fonction. Ainsi, la Secrétaire d'Etat a privilégié le train, chaque fois que cela était possible, pour ses déplacements en France et en Europe. Elle a pris l'habitude de se rendre à l'Assemblée Nationale à pied et a refusé systématiquement les déplacements en hélicoptère. Enfin l'utilisation d'un véhicule hybride et l'acquisition récente d'un vélo électrique s'inscrivent là aussi dans une logique de réduction.

Contact presse :

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr